

Société Civile Professionnelle

Damien SELOSSE – Vincent MOUSSION – Melissa ROUELLE – Alexandra GATAULT
Commissaires de Justice associés

Siège social

119 boulevard Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02.51.37.16.31 - Fax. 02.51.46.18.46
cdjlaroche@commissaire-justice.fr

Bureau annexe à Luçon

3, place du grand moulin
85400 LUCON
Tél. 02.51.56.14.91
cdjlucon@commissaire-justice.fr

Procès-verbal de Constat

LE SEIZE OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA REQUETE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé Route de Paris à 44949 NANTES Cedex 9, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 440 242 469, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège social

Pour qui domicile est élu pour la présente procédure et ses suites en l'étude de DGCD Avocats (DE GUERRY – CUFI – DUHAIL – HAISSANT – MESLIN), Société d'Avocats inter-barreaux LA ROCHE SUR YON/NANTES, représentée par Maître François CUFI, 4 rue Manuel, Le Belem, BP 761, 85020 LA ROCHE SUR YON Cedex

Lequel dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière diligentée à l'encontre de [REDACTED] portant sur un immeuble situé 51, rue de la Comète à 85390 CHEFFOIS, cadastré section AB n°177, 179, 376, 517 et 518, d'une contenance de 19a et 86ca, pour le recouvrement de la somme de 55 022,26 euros.

Me requiert à l'effet de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble, objet de la présente procédure.

Déférant à cette réquisition,

Je, Vincent MOUSSION, Commissaire de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Damien SELOSSE – Vincent MOUSSION – Melissa ROUELLE – Alexandra GATAULT », titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de la ROCHE SUR YON, 119, boulevard Aristide Briand, soussigné,

Me transporte, ce jour, commune de CHEFFOIS (Vendée), 51 rue de la Comète, où étant, en présence de [REDACTED] je procède aux constatations suivantes :

Le bien immobilier est une maison en pierres sur deux niveaux (cf. photos 1 et 2), située en sortie de commune côté Nord-Est.

Les eaux usées sont traitées par une fosse septique.

La maison est chauffée par un poêle à bois et des radiateurs électriques.

La toiture est en ardoise.

Il existe un jardin sur le côté Nord et Est de la propriété. Ce jardin est inaccessible (cf. photos 3 à 8).

On pénètre dans la maison par une porte vitrée en PVC, double vitrage, côté Sud (cf. photo 9).

Entrée :

Le sol est composé d'un carrelage avec carreaux de 15cm par 15cm. Les plinthes sont carrelées (cf. photo 10).

Les murs sont composés de plaques de placo-plâtre recouvertes d'une tapisserie (cf. photos 11, 12 et 13).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux (cf. photo 14).

Cette entrée dessert un salon et un couloir.

Salon :

On y accède depuis le côté Est de l'entrée par une porte en bois vitrée, simple vitrage.

Le sol est composé d'un carrelage avec carreaux de 30cm par 30cm. Les plinthes sont en bois (cf. photo 16).

Les murs sont revêtus de lambris et de tapisserie (cf. photos 17, 18 et 19).

Le plafond correspond au plancher du 1^{er} étage. Je note un point lumineux (cf. photo 20).

La pièce est chauffée par l'intermédiaire du poêle à bois et d'un convecteur électrique (cf. photo 17 et 21).

Ce salon est éclairé par une fenêtre en bois, double vantaux, simple vitrage qui donne côté Sud. Cette ouverture est équipée de volets en PVC (cf. photo 21).

Couloir :

On y accède depuis le côté Nord de l'entrée par une bois vitrée, simple vitrage (cf. photo 22).

Le sol est composé d'un carrelage avec carreaux de 15cm par 15cm. Les plinthes sont carrelées (cf. photo 22).

Les murs sont enduits. Je note un point lumineux (cf. photos 23 et 24).

Il existe une porte vitrée en PVC qui donne accès au jardin, côté Nord (cf. photo 24).

La pièce est chauffée par un convecteur électrique (cf. photo 24).

Le plafond est enduit (cf. photo 25).

Cuisine :

On y accède depuis le côté Est du couloir (cf. photo 26).

Le sol est composé d'un carrelage avec carreaux de 10cm par 10cm (cf. photo 27).

Les murs sont enduits. Je note une crédence carrelée (cf. photos 28 et 29).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux et un évier en faïence (cf. photo 30).

Je note un évier en faïence (cf. photo 31).

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en PVC, double vitrage, un ventail qui donne côté Nord (cf. photo 32).

Cette cuisine est chauffée par l'intermédiaire d'un convecteur électrique.

Toilettes :

On y accède depuis le côté Sud de la cuisine (cf. photo 33).

Le sol est revêtu d'un carrelage avec carreaux de 5cm par 5cm (cf. photo 34).

Les murs sont enduits (cf. photo 35).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux et une bouche d'aération (cf. photo 35).

Il existe un toilette en faïence (cf. photo 34).

Salle de bains :

On y accède depuis le côté Sud de la cuisine par une porte en bois (cf. photo 36).

Le sol est composé d'un carrelage avec carreaux de 10cm par 10cm. Les plinthes sont carrelées (cf. photo 37).

Les murs sont revêtus de faïence et sont enduits (cf. photos 38 et 39).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux et une bouche d'aération (cf. photo 40).

Je note un évier et une douche (cf. photos 41 et 42).

Arrière-cuisine :

On y accède par une porte en bois vitrée depuis le côté Est de la cuisine.

Le sol est composé d'un carrelage (cf. photo 43).

Les murs sont enduits (cf. photos 44 et 45).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux (cf. photo 46).

Il existe une porte en bois qui donne accès au jardin, côté Nord (cf. photo 47).

Garage :

Cette pièce est un véritable capharnaüm. Sa description m'est impossible (cf. photos 48 et 49).

On y accède soit depuis le côté Sud de l'arrière cuisine soit par la porte de garage (cf. photo 1).

1^{er} étage

On y accède par un escalier en bois situé dans le couloir (cf. photo 50).

Palier :

Le sol est revêtu d'une moquette. Les plinthes sont en bois (cf. photo 51).

Les murs sont recouverts d'une tapisserie (cf. photos 52 et 53).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux (cf. photo 54).

Ce palier dessert trois chambres.

Chambre n°1 :

On y accède par une porte en bois depuis le côté Sud du palier (cf. photo 55).

Le sol est revêtu d'une moquette (cf. photo 56).

Les murs sont tapissés (cf. photos 57, 58 et 59).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux (cf. photo 60).

Cette chambre est éclairée par une fenêtre en bois, double vantaux, simple vitrage qui donne côté Sud. Cette ouverture est équipée de volets en PVC (cf. photo 61).

Cette chambre est chauffée par l'intermédiaire d'un convecteur électrique (cf. photo 62).

Chambre n°2 :

On y accède par une porte en bois depuis le côté Est du palier (cf. photo 63).

Le sol est revêtu d'une moquette (cf. photo 64).

Les murs sont tapissés (cf. photos 65 et 66).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux (cf. photo 67).

Cette chambre est éclairée par une fenêtre en PVC, double vantaux, double vitrage qui donne côté Est. Cette ouverture est équipée de volets en bois (cf. photo 68).

Chambre n°3 :

On y accède par une porte en bois depuis le côté Est du palier (cf. photo 69).

Le sol est revêtu d'une moquette (cf. photo 70).

Les murs sont tapissés (cf. photos 71, 72 et 73).

Le plafond est enduit. Je note un point lumineux (cf. photo 74).

Cette chambre est éclairée par une fenêtre en bois, double vantaux, simple vitrage qui donne côté Sud. Cette ouverture est équipée de volets en PVC (cf. photo 75).

Compte tenu de l'état du logement et de l'amoncellement d'objets divers, je précise que la description du logement ne peut être totale et complète.

Telles sont mes constatations dont j'ai dressé le présent procès-verbal sur 6 pages que j'ai signées pour servir et valoir ce que de droit et à l'appui desquelles j'ai pris 75 photographies numériques dont les épreuves sur papier tirées sur planche format A4 sont annexées au second original du présent acte et les originaux conservés sur CD ROM dans les minutes de l'étude.

Maitre Vincent MOUSSION
Commissaire de Justice























































































































































